



Entre le 29 novembre et le 6 décembre prochain, vous allez désigner les représentants du personnel dans les Commissions Administratives Paritaires Locales. (CAPL)

Cette instance, élue pour 4 ans, à compétence pour émettre un avis sur tout ce qui concerne votre dossier individuel : titularisation, mutation, promotion et évaluation professionnelle notamment. Pour être défendus, il est essentiel d'élire des représentants au fait des réalités de nos services.

Qui sont les candidats F.O.-DGFIP ?

Des collègues représentatifs des différentes missions de notre direction qui vivent, comme vous, la réalité quotidienne des agents des Finances publiques.

De nouveaux militants motivés pour faire respecter les droits de tous les agents.

Des élus sortants qui ont l'expérience des règles de gestion et qui ont à cœur de défendre nos droits sans parti pris, sans jamais s'engager dans la cogestion.

En votant pour les candidats F.O.-DGFIP, vous voterez pour des femmes et des hommes libres dans un syndicat libre. Vous voterez pour un syndicat qui reste résolument un syndicat.

Au cours du mandat qui s'achève, vos élus F.O.-DGFIP en CAP vous ont défendu dans toutes les instances et toutes les catégories.

F.O.-DGFIP a ainsi porté en CAPL puis en CAPN la majorité des dossiers de recours (9 dossiers d'inspecteurs sur 12 en 2017 et 4 dossiers d'agents

sur 5 en 2018) et obtenu satisfaction pour la quasi totalité (8 dossiers sur 9 en 2017 pour la catégorie A, la CAPN de catégorie C ne s'étant pas encore terminée à l'heure où nous écrivons ces lignes).

F.O.-DGFIP est la seule organisation à être intervenue, avec succès, afin que notre Direction ne se distingue plus des autres par des avis extrêmement défavorables à la sélection IDIV. (50 % d'avis défavorables en 2015, 10 % en 2018, ce qui correspond à la moyenne nationale). Pour cette sélection, tous les dossiers promus issus du 59 suite à débats en CAPN ont été défendus par FO.

F.O.-DGFIP a défendu au cours du mandat écoulé plus d'un collègue contrôleur sur 3 postulant au grade supérieur en CAPL. Et cette année, par exemple, 2 collègues sur 5 figurant dans la catégorie « excellent » sont des dossiers défendus par les élus **F.O.**

En votant F.O.-DGFIP, vous désignerez des représentants qui préparent leurs dossiers et obtiennent satisfaction grâce à des arguments construits et percutants.

Les représentants **F.O.-DGFIP** uniquement motivés par l'intérêt légitime des personnels, mais trop souvent seuls, ont constamment proposé que le meilleur s'applique à l'ensemble des agents.

Il y a urgence à remettre en discussion les revendications portées par **F.O.-DGFIP** et notamment des règles de gestion transparentes et identiques sur l'ensemble du territoire et assurant toutes les garanties aux agents.

F.O.-DGFIP exige notamment :

> au moins deux vrais mouvements de mutations par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;

Je vote

TELEPHONE, TABLETTE, SMARTPHONE
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018



NOS DIFFÉRENCES 
FONT LA DIFFÉRENCE

> pour les agents en situation de priorité, une affectation en CAPN sur la base de l'ancienneté de la demande, sans avis ou condition restrictive ;

> le droit au retour, c'est à dire que les agents promus de C en B ne soient plus soumis à une mobilité forcée conformément au plan d'action ministériel « égalité professionnelle femmes-hommes » ;

> que tous les agents en situation prioritaire soient mutés dans le département demandé et affectés sur un poste fixe, dans la commune sur laquelle s'exerce la priorité ;

> que toutes les vacances d'emplois soient pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes.

LISTE DES CANDIDATS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°3 – AGENTS ADMINISTRATIFS

1	COILLOT LYSIANE	AAP1	LILLE- DIVISION DEPENSE
2	LOIRS HERVE	AAP1	TRITH-CFP
3	COSTENOBLE CATHERINE	AAP1	LILLE-SIE GRAND LILLE EST
4	SCHWARTZ LAURENT	AAP1	LILLE-CENTRE D ENCAISSEMENT
5	VANHOUCHE CEDRIC	AAP2	CONDE SUR L ESCAUT-CFP
6	DELPIERRE SOFIANE	AAP2	LILLE-CPS RELAIS
7	DOUART DIMITRI	AAP2	EDR 592
8	BERSOT LAETITIA	AAP2	BERLAIMONT-CFP

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°2 – CONTRÔLEURS

1	CAILLAT PHILIPPE	CP	WASQUEHAL-CFP
2	GARCON CATHERINE	CP	LILLE-DIVISION DU RECOUVREMENT
3	DEVOS SANDRINE	CP	LOOS LES WEPPE-CFP
4	LEFEBVRE PASCAL	CP	LILLE-DAJ
5	LEMIEUGRE VALENTIN	C1	LILLE-CPS RELAIS
6	TELLIER MARTINE	C1	LILLE-CPS RELAIS
7	MERCIER VERONIQUE	C1	LILLE- CSRH
8	GLINEUR ERIC	C1	EDR 592
9	BONTE NATHALIE	C2	ARMENTIERES-SIP
10	ANDRIEU LOIC	C2	LILLE-IMMOBILIER
11	SENOUCI MUSTAPHA	C2	TOURCOING-SIP
12	DESCAMPS AURELIE	C2	TRITH-CFP

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°1 – INSPECTEURS

1	LE MELLE C FREDERIQUE	INS	LILLE- DIVISION DU RECOUVREMENT
2	DJEMAI SAID	INS	LANNOY-CFP
3	HERNIE AMANDINE	INS	LILLE-DOMAINES
4	SILBERMANN MATHIEU	INS	LILLE-Permanent syndical
5	BUQUET DELPHINE	INS	LOMME-CDIF LILLEII
6	ANTROP FREDERIC	INS	LILLE-PAIERIE REGIONALE
7	HERMANT MYLENE	INS	HAZEBROUCK-CFP
8	LADRIERE MARIE CLAUDE	INS	LILLE-OPERATION DE L ETAT